

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Je recherche un emploi

Lorsque je suis en recherche d'emploi, je peux dans un premier temps m'inscrire à France Travail (anciennement Pôle emploi). Ensuite, lors de ma recherche d'emploi ou lors de ma reprise d'activité, je dois accomplir différentes démarches.

Si je recherche un 1^{er} emploi parce que je n'ai encore jamais travaillé, je m'inscris en priorité à France Travail. France Travail peut m'aider à trouver un emploi.

Je m'inscris à France Travail

Je m'inscris auprès de France Travail en tant que demandeur d'emploi.

Je me rends à mon rendez-vous avec mon agence France Travail pour bénéficier d'un suivi personnalisé et réaliser mon projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Attention

J'ai l'obligation d'actualiser ma situation par internet, par téléphone ou sur place dans mon agence France Travail pour confirmer que je suis toujours en recherche d'emploi.

En cas d'oubli, je risque d'être radié(e) de la liste des demandeurs d'emploi.

Je recherche un emploi

J'utilise la bonne boîte pour connaître les entreprises qui embauchent sans passer d'offres d'emploi

Je consulte les offres d'emploi sur le site de France Travail et je gère mes candidatures avec Memo

Je consulte les offres d'emploi sur le site du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

Je consulte les offres d'emploi sur le site de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec)

Je consulte les offres d'emploi sur le site Choisir le service public

Je m'informe sur la possibilité de rechercher un CCD d'usage ou de recourir à l'intérim

Je demande à conclure un contrat d'aide à l'insertion, selon ma situation (jeune, senior, ...)

J'élargis ma recherche d'emploi aux autres pays de l'Union européenne ou du reste du monde

Je peux bénéficier d'aides financières

Le fait de m'inscrire à France Travail me permet de m'informer sur les aides financières disponibles.

Je m'informe sur les autres aides auxquelles je peux avoir droit :

Revenu de solidarité active (RSA), sous certaines conditions

Aide à la mobilité (notamment bons de transport et de réservation SNCF)

Aide au permis B

Allocation de solidarité spécifique (ASS), sous certaines conditions

Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce), sous certaines conditions

Aide à la garde d'enfant, sous certaines conditions

Je peux obtenir une formation

Je peux demander à France Travail de réaliser un bilan de compétences

Je peux chercher une formation sur le site de France Travail et du Centre pour le développement de l'information sur la formation (Centre Info)

Je peux aussi m'engager dans une mission de volontariat, formatrice et indemnisée

J'ai trouvé mon 1er emploi

Je dois prévenir de mon changement de situation :

Mon agence France Travail

Ma caisse d'allocations familiales

Mon centre de service national si j'ai moins de 25 ans

Je peux bénéficier d'une aide financière liée à mon 1er emploi

Sous certaines conditions, je peux bénéficier de la prime d'activité.

Lorsque que je me retrouve sans emploi, je m'inscris en priorité à France Travail. France Travail m'accompagne dans ma recherche d'emploi. France Travail m'indique les aides financières auxquelles je peux avoir droit.

Je m'inscris à France Travail

Je m'inscris auprès de France Travail en tant que demandeur d'emploi.

Je me rends à mon rendez-vous avec mon agence France Travail pour bénéficier d'un suivi personnalisé et réaliser mon projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Je dois actualiser votre situation pour confirmer que je suis toujours en recherche d'emploi. **En cas d'oubli, je risque ma radiation de la liste des demandeurs d'emploi.**

À noter

pour certains salariés touchés par une procédure de licenciement économique, l'accompagnement de France Travail peut être prévu dans un contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Je recherche un emploi

J'utilise la bonne boîte pour connaître les entreprises qui embauchent sans passer d'offres d'emploi

Je consulte les offres d'emploi sur le site de France Travail et je gère mes candidatures avec Memo (de France Travail)

Je consulte le site de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec)

Je consulte le site Choisir le service public

Je m'informe sur la possibilité de rechercher un CCD d'usage ou de recourir à l'intérim

Je demande à conclure un contrat d'aide à l'insertion, selon ma situation (jeune, senior, ...)

J'élargis ma recherche d'emploi aux autres pays de l'Union européenne ou du reste du monde

À savoir

lorsque je suis en situation de préavis de licenciement, il arrive que l'employeur m'accorde la possibilité de l'absenter quelques heures pour rechercher un emploi.

Je peux bénéficier d'aides financières

Le fait de m'inscrire à France Travail me permet de demander l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Cette allocation chômage est accordée, sous certaines conditions (y compris en cas de démission).

Un simulateur permet d'estimer vos droits à l'allocation chômage :

- Guide des simulateurs d'allocations et aides de France Travail (anciennement Pôle emploi)

Le fait de m'inscrire à France Travail me permet de m'informer sur les aides financières disponibles.

Je m'informe sur les autres aides auxquelles je peux avoir droit :

Revenu de solidarité active (RSA), sous certaines conditions

Aide à la mobilité (notamment bons de transport et de réservation SNCF)

Aide au permis B

Allocation de solidarité spécifique (ASS), sous certaines conditions

Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce), sous certaines conditions

Aide à la garde d'enfants pour parent isolé (Agepi), sous certaines conditions

À la suite de la baisse de mes revenus :

Je peux, dans certains cas, obtenir la prime d'activité

Si je suis locataire d'un logement social, j'informe mon bailleur du changement de ma situation. Je peux bénéficier, dans certains cas, d'une réduction de mon supplément de loyer de solidarité (SLS), si je le paie.

Je peux obtenir une formation

Je demande à France Travail de réaliser un bilan de compétences

Je cherche une formation sur le site de France Travail et du Centre pour le développement de l'information sur la formation (Centre Info)

Je peux aussi m'engager dans une mission de volontariat, formatrice et indemnisée

Je peux demander à réaliser une validation des acquis de l'expérience (VAE)

J'ai un nouvel emploi

Je dois prévenir de mon changement de situation :

Mon agence France Travail

Ma caisse d'allocations familiales

Mon centre de service national si j'ai moins de 25 ans

Mon assureur ou ma banque (en cas de crédit assuré contre la perte d'emploi)

Je peux bénéficier d'une aide financière liée à mon nouvel emploi

Sous certaines conditions, je peux bénéficier de la prime d'activité.

Questions – Réponses

- Peut-on percevoir des allocations après sa sortie de prison ?
- Que peut faire un jeune de plus de 16 ans déscolarisé et sans diplôme ?
- Dans quel secteur peut-on recourir au CDD d'usage ou au CDD temporaire (intérim) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Chômage : aides à la reprise d'activité
- Formation des jeunes : établissement pour l'insertion dans l'emploi (Épide)

Pour en savoir plus

- Vivre et travailler en Europe : informations par pays

Source : Commission européenne

- Mobilité internationale

Source : France Travail (anciennement Pôle emploi) international

- Information et orientation sur les formations et les métiers

Source : Centre pour le développement de l'information sur la formation (Centre Info)

Où s'informer ?

- France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Information jeunesse
- France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Information jeunesse

Comment faire si...

Je souhaite travailler dans l'administration

Services en ligne

- Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit
Simulateur
- Guide des simulateurs d'allocations et aides de France Travail (anciennement Pôle emploi)
Téléservice
- Rechercher une offre d'emploi sur France Travail
Téléservice
- Les outils pratiques de France Travail (anciennement Pôle emploi)
Téléservice
- La bonne boîte : trouver l'entreprise qui embauche sans passer d'offre d'emploi
Téléservice
- Rechercher un emploi avec l'Apec
Téléservice
- Rechercher un emploi de cadre à l'international
Téléservice
- Recherche d'un emploi dans le secteur agricole
Téléservice
- Choisir le service public – Offres d'emploi de la fonction publique
Outil de recherche
- Offres d'emploi, jobs et stages sur le site du CIDJ
Téléservice
- Rechercher une formation avec France Travail (anciennement Pôle emploi)
Téléservice

Et aussi...

- Chômage : aides à la reprise d'activité
- Formation des jeunes : établissement pour l'insertion dans l'emploi (Épide)

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

